

Le Prunaysien



Bulletin Municipal de Prunay sur Essonne

Juillet 2018 - N°44





Madame, Monsieur,

Ce semestre est terminé et les vacances arrivent à grand pas pour ceux qui ont la chance de pouvoir prendre quelques moments de détente.

Vous trouverez dans cette édition, le détail de ce qui s'est passé depuis le mois de janvier dans notre commune.

Je retiens comme principale activité qui a occupé le Conseil Municipal l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Ce dernier sera suivi d'une gestion des voies de circulation, de stationnement puis d'un plan de végétalisation de certains trottoirs.

Quelques conseils apparaissent aussi dans ce journal, je vous demande de bien vouloir les respecter afin que tous puissent passer un agréable été dans notre beau sud-Essonne.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Prunaysiens installés récemment, une pensée pour les agriculteurs qui récoltent le fruit du labeur annuel et courage pour ceux qui sont dans la peine.

Votre Maire, Patrick Pagès

SOMMAIRE



Page 04	Vœux du Conseil Municipal
Page 04	Soirée crêpes / Karaoké
Page 05	Art et matière
Page 06	Inauguration chaudière Gatichanvre
Page 06	Œuf de Paques
Page 07	Siredom
Page 08	Santé :Le moustique tigre
Page 09	Cérémonie du 8 mai
Page 09	Fête des voisins / Animations des enfants
Page 10	Moment de détente
Page 11	Alerte canicule
Pages 12-13	Sortie des Aines
Page 14	Eau de l'Essonne
Page 15	La fibre
Page 15	Cartographie solaire
Pages 16-17	Fête du village
Page 18	Plan de stationnement
Page 18	PLU plan Local d'Urbanisme
Page 19	Incivilité ou bien vivre ensemble
Page 19	Horaire de la Mairie
Page 19	Baya Kanane
Page 20	La recette de l'Eté
Page 20	A vos agendas
Page 20	Etat civil

Mairie de Prunay sur Essonne

Tel : 01 64 99 52 17

Site : www.prunaysuressonne.fr

Mail : prunaysuressonne@orange.fr

Horaire d'ouverture : du mardi au samedi de 9h30 à 11h30 **jusqu'au 10 Septembre**

Permanence le mercredi de 18h30 à 19h30



*Les comptes rendus des Conseils Municipaux sont disponibles sur notre site internet
www.prunaysuressonne.fr (onglet - vie municipale).*

Vœux du conseil municipal

5 Janvier 2018

En présence du sénateur JR Hugonnet, le Conseiller Régional G.Hebert, la Conseillère Départementale C. Paratre, et de nombreux Maires des Communes voisines, le Maire et le Conseil Municipal ont présenté leurs vœux aux Prunaysiens.

Après avoir retracé l'année 2017 et évoqué les projets 2018, tous se sont retrouvés autour de la galette et du verre de l'amitié.

Monsieur le Maire a également remercié Thierry Portefaix en lui remettant la médaille du travail pour ses 25 ans de bons et loyaux services au sein de notre commune.



Soirée crêpes / Karaoké

10 Février 2018

Sympathique soirée où petits et grands ont pu se régaler en dégustant des crêpes au sucre, confiture et Nutella que les bénévoles avaient préparés en fin de journée.

Aux platines, Cyril et Gilles ont fait chanter la salle avec diverses chansons allant de notre regretté Johnny Halliday à Soprano en passant par la reine des neiges pour les plus petits.



« Les brefs étés sont souvent des printemps précoces »

William Shakespeare

Art et Matière

28.01 au 5.02 2018

Prunay a eu la chance d'accueillir une nouvelle fois des artistes photographes.

Les habituels et incontournables ont été accompagnés de talents nouveaux.

L'invité d'honneur était **Fabrice Milochau**, entouré de 10 autres artistes qui nous ont fait voyager entre la couleur et le noir et blanc, de la nature au sport, et de l'abstraction aux paysages.



Fabrice Milochau

Et aujourd'hui, tout en gardant la photographie comme premier objectif, se dirige vers d'autres horizons toujours artistiques.



Hommage



Heureux les cœurs purs ! C'est le seul message qui s'impose pour évoquer la mémoire de Fanorette.

Paulette Da Costa avait été appelée « Fanorette » par Pascal, Dominique et Laurent Neveu, les fils de Marcel Neveu, le fondateur du Salon Art et Matière et ce surnom lui est resté comme une dédicace faite par tous les artistes qui l'ont accompagnée.

Fanorette était présente lors du premier Salon Art et Matière en mai 1975, elle était alors la compagne de l'architecte Jean Marie Hébert, ami proche du peintre Marcel Neveu.

Elle a accompagné ce salon pour le reste de sa vie, rejoignant même son comité, il y a une quinzaine d'années

Elle était soucieuse à chaque instant d'aider les artistes et d'assurer leur succès, et avec le soin le plus méticuleux. Tout en gardant les expositions, elle admirait les œuvres, leur beauté et c'était pour elle une récompense.

Son existence discrète à Boigneville, dans la maison où elle vécut avec Jean-Marie Hébert, la portait tout naturellement à se consacrer au Salon de l'art animalier, dernière des sections d'Art & Matière.

Elle y sera restée "fidèle au poste" jusqu'à l'expo 2017.

Son visage doux, teinté sûrement de quelque secrète mélancolie, ne s'effacera pas.

Son souvenir est aussi grand que sa parole était modeste.

Thierry Citron

Inauguration chaudière Gâtichanvre

En inaugurant une chaudière bois énergie le 22 mars, la société publique locale, SPL Sigal si chère aux 4 communes mousquetaires ne cesse d'ajouter des cordes à son arc et d'essaimer un modèle à suivre.

La SPL Sigal est un espace d'innovation et d'expérimentation moteur en Essonne.

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais a accompagné le projet en amont avec une étude de faisabilité et la recherche de cofinancement pour la mise en place de cette chaudière bois énergie qui fonctionne avec des plaquettes de bois déchiqueté.

Cette chaudière bois énergie chauffe les bâtiments de l'usine Gâtichanvre, aussi bien l'usine de transformation, les ateliers et les bureaux. Parallèlement, le Parc a mis en place une filière locale d'approvisionnement en plaquettes de bois. La SPL Sigal fait appel à la société coopérative d'intérêt collectif Gâtinais Bois Énergie qui regroupe des propriétaires, des entreprises locales, allant de la fabrication de la plaque à sa livraison par transporteur.

Comme l'a rappelé Jean-Jacques Boussingault, président du PNR : " Ce projet n'aurait pas vu le jour sans la dynamique du Sigal en la personne de Guy Cappé, son président et nos partenaires que sont le département de l'Essonne et la région."

Pour Guy Cappé, le président de la SPL Sigal : " Cette nouvelle étape qui, après la mise en place de la première tranche de réhabilitation voilà 12 ans nous permettant de revitaliser la friche industrielle " Manujet", suivi de la construction du Sigal 2 en adoptant les normes HQE, construction en bois massif photovoltaïque, récupération des eaux de pluie, de l'installation de la recyclerie du Gâtinais et de l'acquisition du Sigal 3 pour mettre en place la filière chanvre, SPL Sigal poursuit son action dans le respect des normes environnementales."

Toujours engagée dans l'utilisation des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés, la SPL Sigal est aussi saluée par la vice-présidente du Conseil Départemental de l'Essonne Brigitte Vermillet : " Le département est fier de vous accompagner. L'Essonne rurale est chère à nos cœurs et nous faisons vraiment tout ce qui est possible pour accompagner les démarches de développement de vos territoires. Vous en êtes un des plus beaux fleurons et l'un des plus beaux emblèmes."



Œufs de Paques

La cueillette s'est déroulée comme chaque année près du cimetière.

31 Mars 2018

38 enfants paniers à la main ont tenté de trouver un maximum de chocolats.

Une fois rassemblés les chocolats ont été répartis équitablement entre les enfants.

Les grands ont quand à eux pu partager un café bien chaud.



Depuis le 2 avril 2018, le Siredom limite les apports gratuits des particuliers à 4 tonnes par an et par carte. L'objectif de cette mesure est de lutter contre la fraude de certains professionnels. Afin de ne pas pénaliser les usagers, 4 tonnes ont été déduites de toutes les cartes d'accès des particuliers.

Une lutte nécessaire contre la fraude dans les éco-centres

Depuis plusieurs années le Siredom est confronté à un triste constat. Des professionnels indécents utilisent les cartes des usagers non-professionnels afin de bénéficier d'un traitement gratuit des déchets que créent leurs activités, en le faisant prendre en charge par la collectivité.

Cela est en contradiction avec la loi du 15 juillet 1975 qui précise que les entreprises artisanales, commerciales, agricoles et les très petites entreprises sont responsables de l'élimination des déchets engendrés par leurs activités.

Dès 2013, le Siredom a souhaité limiter cette fraude en fixant des limites d'apports par les particuliers en éco-centres. Ces limites ont progressivement été abaissées, passant de 10 à 8 tonnes à la mi-2014, et à présent à 4 tonnes.

Une fraude qui pénalise la collectivité et donc les usagers

La fraude pénalise en premier lieu les habitants du Siredom qui contribuent par leur impôt au fonctionnement des éco-centres et au traitement écologique des déchets en leur faisant supporter des coûts qu'ils n'ont pas à prendre en charge.

Elle pénalise même doublement ceux d'entre eux qui, par exemple, feraient effectuer des travaux chez eux par des professionnels indécents : ils payent une première fois le traitement des déchets dans le coût des travaux, et une deuxième fois par leur impôt.

Récompenser les artisans responsables

Les artisans qui respectent la législation et prennent en charge le coût de traitement n'ont pas à être pénalisés par une concurrence déloyale : un certain nombre ont passé une convention avec le Siredom pour payer directement au syndicat les déchets qu'ils apportent sur les éco-centres.

Pour ceux qui n'auraient pas encore leurs cartes professionnelles et souhaitent s'assurer que leurs apports ne sont pas payés par la collectivité, consultez les conditions d'accès à notre réseau ainsi que les tarifs. (Voir les conditions d'accès)

Je suis proche de la limite des 4 tonnes, que va-t-il se passer ?

Afin de ne pas pénaliser les usagers, 4 tonnes ont été déduites de toutes les cartes d'accès des particuliers, sauf les cartes qui étaient en dessous de 4 tonnes qui sont donc passées à 0.

Ainsi, si j'étais à 6 tonnes de dépôt, ma carte est remise à 2 tonnes, si j'étais à 3,5 tonnes, ma carte est mise à zéro.



Attention
Votre badge d'accès est un badge nominatif et ne doit donc pas être "prêté" à un tiers.

Santé : Le moustique tigre

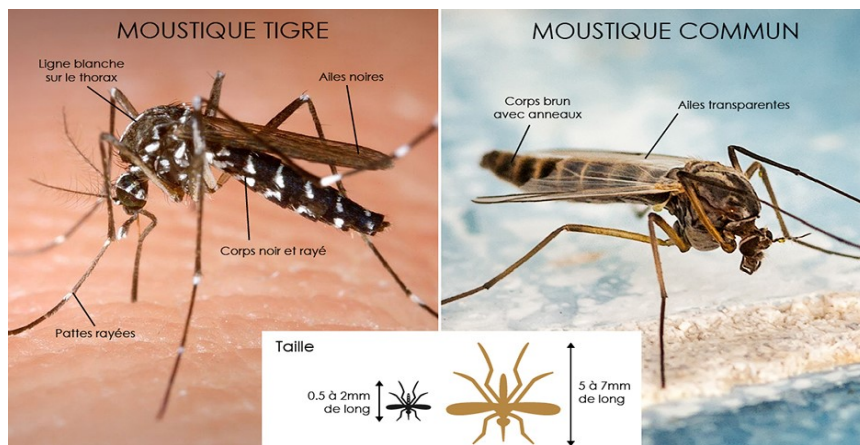
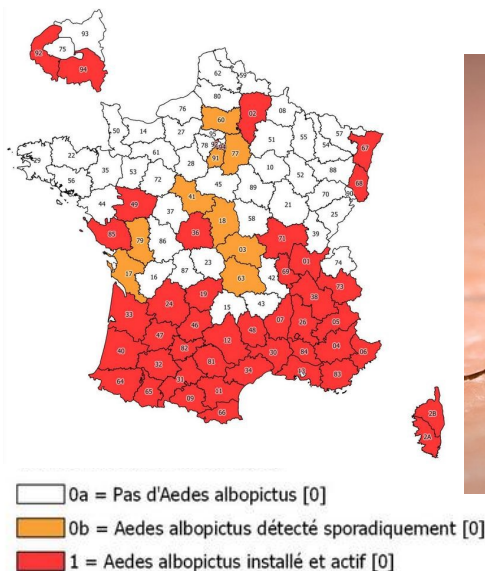
Gare au moustique tigre !!



La lutte contre le moustique tigre fait partie intégrante de la **lutte antivectorielle (LAV)**.

Le moustique *Aedes albopictus* (communément appelé "moustique tigre") est un moustique originaire d'Asie. Il est le vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika.

En métropole, ce moustique s'est développé de manière significative depuis 2004 et est désormais implanté dans 42 départements. Ce chiffre a doublé ces deux dernières années.



La capacité du moustique tigre à transmettre le chikungunya, la dengue ou le zika en fait une cible de surveillance prioritaire durant sa période d'activité en métropole du 1er mai au 30 novembre.

Le moustique tigre est présent depuis longtemps en outre-mer et notamment dans l'Océan Indien où il est actuellement à l'origine d'une épidémie de dengue sur l'île de La Réunion.

"Risque d'importation" de la dengue

En raison des voyages entre la métropole et la Réunion, il existe un risque d'importation de ce virus. Cela fait craindre l'apparition de cas autochtones, c'est-à-dire des personnes piquées et contaminées en métropole.

Les autorités sanitaires recommandent aux personnes qui vont à La Réunion de se protéger contre les piqûres de moustique, y compris en journée, en utilisant des répulsifs pour la peau et les vêtements et en portant des vêtements longs et amples.

Les signes de la dengue sont des douleurs articulaires, musculaires, des maux de tête, une éruption cutanée avec ou sans fièvre, une conjonctivite. Si une personne présente ces signes dans les sept jours suivant son retour en métropole, elle doit consulter un médecin et continuer à se protéger contre les piqûres de moustiques, y compris en utilisant si possible une moustiquaire. Le but: ne pas transmettre la maladie en métropole, si le moustique tigre est présent dans le département.

Plusieurs cas autochtones de dengue signalés depuis 2014

La DGS (Direction Générale de la Santé) rappelle que 11 cas autochtones de dengue ont été signalés dans l'Hérault en 2014, 7 cas autochtones de dengue dans le Gard en 2015 et 17 cas autochtones de chikungunya dans le Var en 2017.

Pour éviter la prolifération du moustique tigre, il est très important de supprimer les eaux stagnantes, car elles permettent sa reproduction.

La DGS préconise d'enlever les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable, de changer l'eau des vases plusieurs fois par semaine ou de mettre à l'abri de la pluie tout objet pouvant se remplir d'eau.

Un portail en ligne (www.signalement-moustique.fr) permet de signaler les moustiques tigres.

Cérémonie du 8 Mai

Cette cérémonie s'est déroulée sous un magnifique soleil en présence de la fanfare de l'écho de la vallée, des pompiers, des élus des communes voisines et élus Prunaysiens, et des Prunaysiens.

Bien évidemment, les associations d'anciens combattants et du souvenir français, qui perpétuent la tradition, étaient présents et ont ensuite continué leur matinée en allant à Buno, Gironville, Courdimanche et ont terminé par la Commune de Maisse.

Recueil-Reconnaissance-Souvenir



Fête des voisins / Animations des enfants

Dimanche 27 mai 2018, sous un magnifique soleil a eu lieu le repas des voisins et la journée enfants.

Les participants ont apporté salades et desserts et l'amicale a pris en charge boissons viandes et fromage pour une participation de 10 € (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans).

Pendant que les grands se restauraient les plus petits se dépensaient (balle aux prisonniers, garçon de café...)

Nous vous donnons rendez vous l'année prochaine, plus nombreux et bien sur, on invite le soleil .



Moment de détente

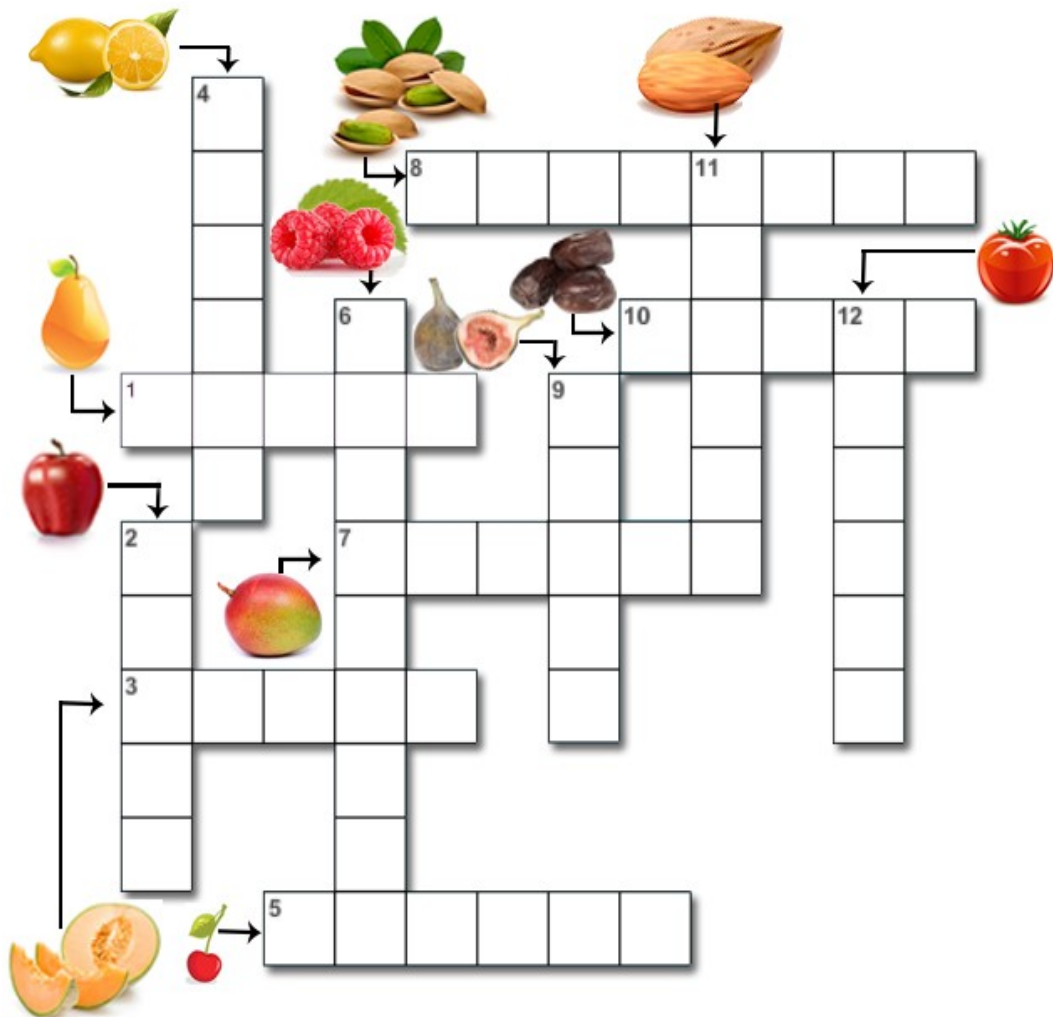
3					5		
				8			
2	1						7
5		1	4		7	6	
	7	8		5	3		2
8							4 5
			5				
		4					6

Q	O	C	P	O	U	S	S	I	N
C	O	C	H	O	N	J	A	R	S
H	F	E	R	I	M	B	O	U	C
E	T	A	U	R	E	A	U	B	E
V	E	A	U	C	A	N	A	R	D
R	V	A	C	H	E	N	G	E	P
E	N	I	P	A	L	O	N	B	O
A	M	O	U	T	O	N	E	I	U
U	Y	E	N	O	P	A	A	S	L
J	U	M	E	N	T	R	U	I	E

- AGNEAU
- ANON
- BOUC
- BREBIS
- CANARD
- CHATON
- CHEVREAU
- CHIEN
- COCHON
- COQ
- JARS
- JUMENT
- LAPIN
- MOUTON
- PONEY
- POULE
- POUSSIN
- TAUREAU
- TRUIE
- VACHE
- VEAU

Le mot surprise à découvrir est :
Le lieu de vie de ces animaux

--	--	--	--	--



Alerte canicule

Alors que les températures du mois de mai se sont avérées bien plus élevées que la normale saisonnière, le ministère de la Santé a activé le plan canicule vendredi dernier.

Réchauffement climatique oblige, les épisodes de forte chaleur sont de plus en plus fréquents.

En mai, l'Europe a ainsi connu des températures élevées et de nombreux orages, inhabituels en cette saison.

Il est donc essentiel de se montrer vigilant, d'autant les effets néfastes de la chaleur peuvent apparaître dès les premiers pics de température.

Les personnes fragiles, isolées sont donc invitées à se faire connaître dès maintenant des services de la mairie, en contactant le CCAS (centre communal d'action social) par exemple.

En cas de fortes chaleurs, des lieux publics réfrigérés pourront être ouverts par les Villes.

En cas de forte chaleur...



- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Attention toutefois à la surhydratation, qui peut être néfaste.
- Se rafraîchir et se mouiller le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour, avec un gant humide ou un brumisateur par exemple.
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool, qui déshydrate.
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes et, si possible, passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...)
- Maintenir son logement frais, en fermant fenêtres et volets le jour.
- Penser à donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches et, dès que nécessaire, oser demander de l'aide
- Si nécessaire, demander conseil à son médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple)

Attention également au ventilateur : en cas de température élevée, il a plutôt tendance à entraîner une hausse de la température corporelle et une accélération du rythme cardiaque des personnes âgées de plus de 60 ans, selon une étude menée par un cardiologue américain.

Le moindre doute, la moindre question ? N'hésitez pas à appeler Canicule info service au 0 800 06 66 66 (appel gratuit, accessible tous les jours de 9h à 19h).

Et en cas d'urgence, composer le 15 ou le 112.

Sortie des Aînés

Cette année le traditionnel repas des aînés s'est invité à Briare pour une croisière-déjeuner sur la Canal latéral de la Loire.

Après un accueil café-viennoiserie à la salle polyvalente, nous sommes partis en car. Chaque personne a reçu un sac garni (bouteille d'eau, programme de la journée, noisettes etc...).

Nous sommes arrivés à Briare sous un soleil timide et nous avons embarqué à bord, pour une balade de 3 heures. Confortablement installés, le déjeuner nous a été servi dans une ambiance chaleureuse. Au menu : Kir, Foie gras, Mignonette de dinde farcie, Fromage et café gourmand. Découverte du paysage et explications par l'épouse du Capitaine, Gueguette.

Canal de Briare :

Longueur : 57 km
Écluses : 41
Traverse : Loiret, Yonne
Hauteur libre : 3,50 m
Année début travaux : 1605



Sortie des Aînés



Au retour, le choix nous était donné de flâner ou de visiter le Musée des Deux Marines avant le départ vers Prunay.



Eau de l'Essonne

La qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans la Vallée de l'Essonne.

La qualité des cours d'eau du territoire du SIARCE est suivie depuis plus de 20 ans par le Syndicat, via son outil de métrologie, le SEMAFORE (Système Environnemental de Métrologie Appliquée Pour la Fiabilité de l'Observation, de la Réaction et de l'Evaluation), qui s'appuie sur des campagnes saisonnières de mesures de la qualité de l'eau et des populations biologiques.

La rivière Essonne et ses affluents, comme la plupart des cours d'eau français, subissent de multiples perturbations qui contribuent à altérer leur état global. Sur le bassin versant de l'Essonne, les rejets urbains, l'agriculture, l'activité industrielle et les infrastructures routières sont les principales sources de pollutions. Chroniques ou accidentelles, diffuses ou ponctuelles, la plupart des pollutions sur le bassin versant atteignent la rivière en suivant le chemin de l'eau.

En parallèle, certains aménagements de la rivière et du fond de vallée, tels que le détournement du cours naturel ainsi que la mise en place d'obstacles à l'écoulement de l'eau (pour l'irrigation ou l'exploitation de la force hydraulique par exemple), contribuent à affaiblir les capacités de résilience* de l'écosystème de la rivière face à une perturbation. C'est la raison pour laquelle une rivière artificialisée est davantage vulnérable aux effets des pollutions.

De façon globale, la qualité de l'eau de l'Essonne n'est pas encore satisfaisante au regard des critères et des objectifs européens définis et fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, et inscrits dans les objectifs du SAGE Nappe de Beauce.

Sur le bassin versant de l'Essonne, les principales pollutions que la rivière connaît ou a connues sont :

- Les pollutions par les engrais azotés issus de l'activité agricole sur le plateau de Beauce
- Les pollutions liées aux eaux usées
- Les pollutions chroniques liées aux eaux pluviales en milieu urbain
- Les pollutions par les pesticides, fongicides et algicides
- Les pollutions d'origine accidentelle
- Les pollutions liées à l'incivilité



Ce bulletin hebdomadaire réalisé sur la base des données du SEMAFORE, regroupe différents réseaux de mesures hydrologiques et météorologiques sur le bassin versant de l'Essonne, et sur des données complémentaires collectées par l'intermédiaire des réseaux de mesure des partenaires techniques du Siarce...

Il est édité sur la base de ces données et distribué à titre informatif, il récapitule entre autres les conditions hydrologiques et hydrogéologiques actuelles (SIARCE / DRIEE-IF/DREAL Centre), ainsi que les prévisions météorologiques (Météo France / Météociel / Infoclimat) et hydrologiques (modélisation SEMAFORE) pour la semaine à venir.

Vous pouvez le consulter sur le site internet de notre commune toutes les semaines. Le nouveau bulletin est ainsi visible à partir du Jeudi matin.



Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau

La fibre

Tout le monde l'attend apparemment, mais qu'en est-il réellement ?

Afin d'assurer la couverture numérique du territoire national, les communes ont été répertoriées en trois types. Les très grandes villes (106 en zones très denses) ou les 4 opérateurs (SFR-ORANGE-BOUYGUES-FREE) déploient leur réseau car l'appétence des clients potentiels est forte.



Ensuite quelques dizaines de ville sont câblées par deux opérateurs qui cofinancent leur réseau.

Et puis, il y a toutes les autres communes, ou ce sont les collectivités locales qui prennent en charge la construction et l'exploitation de ces nouveaux réseaux.

Pour l'Essonne, ce sont 124 communes de 7 intercommunalités différentes qui verront ce nouveau réseau se construire durant les prochains mois grâce à la volonté des élus départementaux essonnais, qui permet aujourd'hui d'assurer ces travaux.

De manière concrète, un nouveau réseau en fibre optique est en cours de construction (le réseau téléphonique actuel reste en place et les clients pourront garder leur ligne, il n'y aura aucune obligation de changer)

Ce réseau sera exploité par la société COVAGE qui assurera la commercialisation auprès des FAI (fournisseurs d'accès internet). Les habitants internautes pourront donc contractualiser avec un FAI de leur choix, en fonction de leur présence ou non sur ce nouveau réseau. Si leur ancien FAI ne désire pas utiliser ce nouveau réseau, les habitants qui désirent la fibre devront changer de FAI s'ils veulent un débit performant.

Ce réseau sera déployée sur 100% du territoire communal, et tous les habitants désirant s'y raccorder (via une demande vers son FAI) pourront le faire.

La construction de ce réseau se déroule sur une trentaine de mois pour que fin 2020, toutes les communes soient câblées. Pour notre commune, il est prévu que vous puissiez faire une demande auprès de votre opérateur dès le début de l'année prochaine....

Pour tous renseignements, vous pouvez aller sur www.essonnenumerique.com

Cartographie solaire

Le Parc s'est doté d'un outil de cartographie du potentiel solaire des toitures de son territoire.

Il permet à chaque administré de connaître, avec précision et en quelques clics, le potentiel de production d'énergie solaire de sa toiture.

Cet outil est accessible à l'adresse suivante : <http://parcdugatinais.insunwetrust.solar>



Fête du village



Amicale Prunaysienne

Magnifique fête du village sous soleil

Tout avait commencé le vendredi avec le montage du grand barnum



Et la suite le samedi matinTout était prêt pour le début de la fête



Ensuite il y a eu l'embrasement de Mr Carnaval (Merci à Pierre !!!)



Fête du village



La fanfare écho de la Vallée !!



Karine atelier maquillage et les jeux en bois de Pierre !!



Les Roots Livity !!



Salt and Roots !!



Les Meta blues !!



Samedi
23 juin

Dès Samedi soir :

- 18h30 Lancement des festivités
- 20h00 Concert des enfants de l'école de Prunay

A la nuit tombée, embrasement de Mr Carnaval.



A partir du samedi soir

Dimanche
24 juin

Dimanche

Nombreux Stands :

Artisans, Maquillage pour enfants, pêche à la ligne etc...

- 07h00 Ouverture du vide grenier
- 10h30 Fanfare écho de la vallée
- 12h00 Concert: Les Roots livity
- 12h30 Concert: Salt and roots
- 14h00 Concert: Meta blues
- 15h30 Concert: BEN

Brocante – vide grenier : Prix du mètre linéaire 3 €
N'hésitez pas, venez exposer, pour vous inscrire,
Contacter-nous au **06.86.96.47.56**



Amicale Prunaysienne

Ne pas jeter sur la voie publique

L'amicale Prunaysienne remercie tout les bénévoles pour tout le temps donné

Plan de stationnement

Il s'agit de prendre en compte le bon sens, l'intérêt général et la sécurité de tous.

Mais d'ores et déjà, les quelques points où le stationnement est interdit, certaines personnes continuent à se garer à ces endroits.

Ces chauffeurs sont titulaires du permis de conduire, donc ont connaissance du code de la route et le font sciemment et en toute responsabilité.

Après le mois d'octobre, la compréhension et les rappels seront suivis de verbalisations....et les interdictions de stationner devront être respectées.

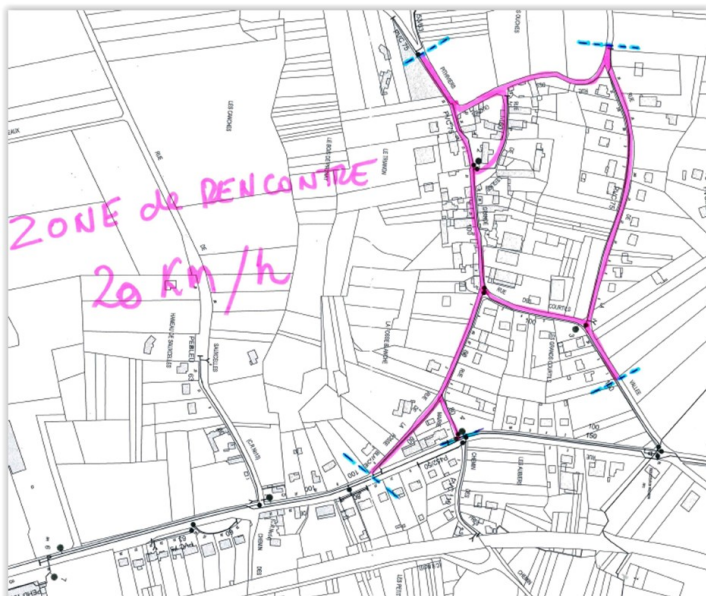


Plan Local d'Urbanisme

L'urbanisme de notre commune était géré par un Plan d'Occupation des Sols qui est devenu, par la loi, caduque fin mars 2017.

Le Conseil Municipal a donc étudié, associé à un bureau d'étude, un nouveau document, le Plan Local d'Urbanisme qui a été, après le cheminement administratif habituel, validé lors du Conseil Municipal du 30 mai 2018.

Ce document est donc notre référence pour les 20 prochaines années, pour les modifications, constructions, aménagements, agrandissements etc...pour les bâtiments au sein de notre village. Un plan de circulation et de stationnement ont été votés lors du dernier conseil municipal. (schéma ci-dessous) et seront opérationnels le 1^{er} octobre 2018.



Zone de rencontre :

- Les piétons peuvent circuler sur la chaussée sans y stationner.
- Les piétons ont la priorité sur les véhicules.
- Tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), mais ceux motorisés ne peuvent pas excéder une vitesse de 20 km/h.

Inciivilités ou bien vivre ensemble ?

Il est rappelé que les feux sont interdits en Essonne (peuvent être verbalisés) et que des solutions de substitution existent telles que les déchetteries ou broyeurs de végétaux.

L'été est propice aux moments de convivialité, mais pensez à vos voisins, qui désirent vivre des moments paisibles, et ne pas entendre des musiques dont le volume est trop fort ou bien le bruit des tondeuses pendant les heures des repas (pris souvent à l'extérieur en cette saison).

Un rappel est à faire aussi pour nos amis les chiens qui aboient un peu trop souvent et dont certains (même très gentils d'après leur propriétaire) divaguent quelquefois sur la voie publique.



Horaires de la Mairie

A partir du 10 septembre 2018 les services administratifs de la Mairie seront ouverts au public du lundi au samedi aux horaires suivants.

- Du lundi au Samedi de 9h30 à 11h30
- Le jeudi permanence de 18h30 à 19h30
- Fermeture le Mercredi



Baya Kanane



Elle a commencé par un BEP commerce puis une formation dans le journalisme, et finalement elle est devenue journaliste au Républicain.

Baya a décidé, avec regret, suite à ses problèmes de santé, de quitter le journal et de poser ses valises à Milly la Forêt en tant qu'assistante du directeur des services techniques.

Nous tenons à la remercier pour son professionnalisme et également d'avoir relayé les informations de notre commune.

A très bientôt Baya !

La recette de l'Été

Verrine boudin aux bananes !!!!!

Ingrédients (6 personnes)

Une noisette de beurre
5 spéculos
2 cuillère à sucre de sucre
1 cuillère à sucre raz de curry
2 bananes pas trop mûr
6 boudins (1 par verrine)



Enlevez la peau du boudin afin de ne récupérer que la chair.

Répartissez la chair dans les verrines.

Epluchez et coupez les bananes en dés (pas trop petit pour éviter de faire de la purée).

Faites revenir dans une poêle les bananes avec le beurre, le sucre et le curry, de manière à les faire caramélisées.

Les dés bien dorés, disposez-les sur la couche de boudin.

Laissez refroidir et conservez les verrines au réfrigérateur jusqu'à l'arrivée des invités.

Réduisez les spéculos en miette et conservez-les dans un endroit sec.

Au moment de servir, saupoudrez de miette de spéculos vos verrines et placez-les au four à 180° pendant 8 min.

Servez vos verrines chaudes et bonne dégustation !

A vos agendas !!!

- 14 Juillet à Boigneville
- Ball trap : Samedi 25 et Dimanche 26 Aout
- Changement des horaires de la Mairie à partir du 10 Septembre



Etat civil

Mariage :

Félicitations aux mariés

Mr KHADRA Bruno et Mme GOUPIL Chantal
le 14/04/2018

Mr REMOND Nicolas, et Mme SELLIER Tiphaine
le 28/04/2018



NAISSANCES :

Nous souhaitons la bienvenue à

Timothé Gourio

Né le 29 Avril à Etampes



Nouveaux arrivants

Nous leur souhaitons la bienvenue

Mr et Mme COCHON
4 Rue des Bois



Mr et Mme HENRY
5 Rue des Bois